

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de prestation de service entre Quimper Bretagne Occidentale et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Finistère pour le financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 'La Cabane' de Briec.

La convention entre Quimper Bretagne Occidentale et la Caisse d'allocation Familiale (CAF) du Finistère définit les modalités d'intervention et de financement de la prestation de service du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour 2022 pour un montant de 5 052,15 €

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) a pour mission de conforter la relation entre les enfants et les parents. Il offre un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants, il favorise également les échanges entre adultes. La Caisse d'allocation Familiale (CAF) vérifie que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) répond aux critères d'éligibilité du référentiel national d'activité des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pour l'attribution de la subvention dite prestation de service Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Le calcul de la prestation de service Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est basé sur le nombre d'heures annuelles de fonctionnement. Le montant estimé pour 2022 est de 7 784 €.

Le bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG) est une aide complémentaire à la prestation de service versée aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) éligible à la subvention de prestation de service, soutenues financièrement par une collectivité locale engagée dans une Convention Territoriale Globale (CTG). Le calcul du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) du territoire de Quimper Bretagne Occidentale tient compte d'un montant forfaitaire établi par la Caisse d'allocation Familiale (CAF), il est de 16,35€ par heure de fonctionnement. Pour La Cabane, il est de 5 052,15€ pour 2022. Le bonus territoire est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux ne dépasse pas 80% des charges du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention d'objectif et de financement Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « La Cabane » entre Quimper Bretagne Occidentale et la Caisse d'allocation Familiale (CAF) du Finistère.